Pacte civil de solidarité (PACS)

Le pacte civil de solidarité est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

> *le dépôt du dossier se fera uniquement sur rendez-vous*

Démarches

ANNEMASSE à vivre ensemble
04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex